



SAS CARRE CONSEIL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Parc Kennedy Bât A1 - 285 rue Gilles Roberval 30 900 Nîmes

Tél : 04 66 26 95 07 - fax : 04 11 71 50 07

Site : www.bertrandexpert.com

Email : carreconseil@bertrandexpert.com

**FONDS DE DOTATION DE
L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU GARD**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2023

Fonds de dotation de l'Enseignement catholique du Gard

24 rue Briçonnet - BP 90148 - 30011 Nîmes

Référence ML 05-49

SAS Carré Conseil - société au capital de 1000 € RCS Nîmes 877 516 633

Société inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des experts-comptables de Montpellier

Société inscrite à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Nîmes

Siret : 877 516 633 00014

APE : 6920Z

TVA intracom : FR78 877516633

Fonds de dotation de l'Enseignement catholique du Gard

Siège social : 24 rue Briçonnet – BP 90148 – 30011 Nîmes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres du conseil d'administration du fonds de dotation de
l'Enseignement catholique du Gard.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Fonds de dotation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le 14 mai 2024,

Mélanie LEGAY, commissaire aux comptes :


SAS CARRÉ CONSEIL
285 Rue Gilles Roberval
Parc Kennedy bât A1
30900 Nîmes
Tél : 04 66 26 95 07
SIRET : 877 516 633 00014

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	- Frais d'établissement				
	- Concessions, licences, logiciels, droits et vale				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	- Terrains	55 000		55 000	
	- Aménagements de terrains				
	- Constructions sur sol propre...				
	- Constructions sur sol d'autrui				
	- Installations, mobilier et matériel d'activité				
	- Matériel de transport				
- Mobilier/matériel de bureau et d'informatique					
- Immobilisations grevées de droit					
- Immobilisations en cours					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations					
- Créances rattachées à des participations					
- Prêts					
- Dépôts et cautionnements					
- Autres créances immobilisées					

ACTIF CIRCULANT	- STOCKS EN COURS				
	CREANCES ET COMPTES RATTACHES				
	- Creance usagers et comptes rattachés				
	- Autres créances				
PLACEMENTS : VALEURS MOBILIERES ET AUTRES					
DISPONIBILITES	5 236		5 236	70 345	
COMPTES DE REGULARISATION	CHARGES CONSTATEES D'AVANCES				
	INTERETS D'EMPRUNTS A ETALER (III)				
	ENGAGEMENTS RECUS				

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents
Dons en nature restant à vendre

- autorisés par l'organisme de tutelle

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE			
- Fonds associatifs sans droit de reprise		10 000	10 000
- Apport sans droit de reprise			
- Libéralités ayant le caractère d'apport			
- Subventions d'investissement affectées à des bie			
- Réserves			
- Report à nouveau		2 950	5 718
- Résultat de l'exercice		52 241	2 768
TOTAL des FONDS PROPRES		59 291	7 050
AUTRES FONDS ASSOCIATIF			
- Fonds associatifs avec droit de reprise			
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissement affectées à des bien renouvelables			
- Resultat sous contrôle de tiers financeurs			
TOTAL des AUTRES FONDS ASSOCIATIF			
TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS (I)		59 291	7 050
FONDS DEDIES			
- Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement			
- Fonds dédiés sur dons manuels affectés			62 375
- Fonds dédiés sur legs et donations affectés			
TOTAL FONDS DEDIES (II)			62 375
PROVISIONS			
- Provisions pour risques			
- Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS (III)			
DETTES FINANCIERES			
- Emprunt obligataire convertible			
- Autre emprunt obligataire			
AUTRES DETTES			
- Fournisseurs et comptes rattachés		945	920
- Etat et autres collectivités publiques			
- Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES & ASSIMILEES (IV)		945	920
Ecart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)		60 236	73 445
Résultat de l'exercice exprimé eu euros			2 768
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	9 750,00	69 020,00
	Mécénats		
	Legs et donations		
	Contributions financières		
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			
Utilisations des fonds dédiés	62 375,00	4 830,00	
Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	72 125,00	73 850,00
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	6 449,44	1 023,73
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciation		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		62 375,00
Autres charges	13 435,00	7 683,00	
	Total des charges d'exploitation	19 884,44	71 081,73
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1)		52 240,56	2 768,27
CHARGES FINANCIÈRES	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges		
	Intérêts et produits financiers		
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
RÉSULTAT FINANCIER (2)		52 240,56	2 768,27
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (3+2)		52 240,56	2 768,27
CHARGES FINANCIÈRES	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT FINANCIER (4)		52 240,56	2 768,27
TOTAL DES PRODUITS		72 125,00	73 850,00
TOTAL DES CHARGES		19 884,44	71 081,73
EXCEDENT OU DEFICIT		52 240,56	2 768,27

Etats financiers au 31/12/2023

ANNEXE

A handwritten signature or mark consisting of a horizontal line with a small, stylized flourish above it.

PREAMBULE

Le don reçu en 2022 pour un montant de 60 000 euros à été utilisé conformément à la volonté du donateur pour acquérir un terrain sur la commune de Quissac, afin d'être mis à disposition de l'école Saint Jean Paul II de Sauve.



Règles et Méthodes Comptables

État exprimé en euros

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 60 236 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 72 125 euros et un total de charges de 19 884 euros, dégageant un résultat de 52 241 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le conseil

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrit en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



	Valeurs brutes debut d'exercice	Mouvement de l'exercice				Valeurs brutes au
		Augmentations		Diminutions		#VAEUR!
		Réévaluation s	Acquisitions	Viremt p.à.p.	Cessions	Net
État exprimé en euros						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de developpement					
	Autres					
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						

CORPORELLES	Terrains		55 000,00			
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal.agencet aménagement					
	Instal technique, materiel et outillage indust					
	Instal, agencement, aménagement divers					
	Materiel de transport					
	Materiel de bureau, informatique et mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations grévées de droits					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						

TOTAL						
-------	--	--	--	--	--	--

Etat exprimé en euros		Amortissements debut d'exercice	Mouvement de l'exercice		Amortissements
			Augmentations		au
			Dotations	Diminutions	#VALEUR!
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de developpement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal.agencet aménagement				
	Instal technique, materiel et outillage indust				
	Instal, agencement, aménagement divers				
	Materiel de transport				
	Materiel de bureau, informatique et mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grévées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TOTAL					

NEANT

Etat exprimé en euros		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES			
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes versements assimilés				
	Dettes sur immobilisations				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES					
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés					



Etat exprimé en euros		31/12/2023
TOTAL DES CHARGES à PAYER		945
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		945
<i>Fsseurs fact non parvenue</i>	945	

~~4~~

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires	10 000,00			10 000,00
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementaires				
Autres réserves				
Report à nouveau	(5 717,67)	2 768,27		(2 949,40)
Résultat de l'exercice	2 768,27	52 240,56	2 768,27	52 240,56
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultat sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provision réglementées				
TOTAL				

I - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A-B+C
Fonds dédiés Dons manuels				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A-B+C
Dons manuels Dons manuels	62 375,00	62 375,00		
TOTAL				
Legs et donations		NEANT		
TOTAL				